

Groupe de travail 3 du CC EOS - Manche

10 mars 2025

Paris et en ligne

1. Bienvenue et présentations

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie le secrétariat. Aucune excuse n'a été reçue avant la réunion. L'ordre du jour est adopté.

Points d'action de la dernière réunion (9 octobre 2024)

1	Le FG Seabass se réunira à nouveau pour trouver une solution de compromis sur l'avis, tandis que le président du CC réexaminera également le projet actuel afin d'élaborer une version plus équilibrée.
	Avis délivré le 28 novembre, en attente de réponse.
2	Le Secrétariat prendra contact avec les autorités britanniques concernant l'observation du Bass Management Group.
	Courriel envoyé le 24/10, rappel envoyé le 15/01
3	Le groupe de réflexion sur la coquille Saint-Jacques devrait se réunir à nouveau lorsque les résultats des essais irlandais seront disponibles.
	Le groupe s'est réuni le 25 novembre. Une nouvelle réunion doit être convenue par ce groupe de travail.
4	Le CC EOS devrait rédiger un avis à l'intention de la Commission demandant que la recommandation conjointe sur le calmar soit avancée.
	La conclusion du groupe régional NWW concernant cette JR n'a pas été négative. Par conséquent, la Commission a considéré qu'il y avait une base pour lancer l'Acte délégué pour l'amendement du règlement sur les mesures techniques et a initié le processus pour cette élaboration afin d'amender le règlement et de maintenir le cas de l'exemption de 40mm pour certaines zones. La date d'entrée en vigueur est prévue pour juin/juillet 2025.
5	Le Secrétariat partagera la feuille de calcul actualisée des feux de signalisation pour que les membres puissent fournir des informations et contribuer à la préparation des conseils.
	Avis rendu le 10 janvier, en attente de réponse

2. Mise à jour des travaux du MSG NWW - Secrétariat

Le groupe technique sur les EM s'est réuni deux fois au début de cette année et le secrétariat du CC EOS (ainsi que le président du CC EOS, Emiel Brouckaert, et la vice-présidente, Alexandra Philippe) ont participé aux réunions de suivi consacrées aux CC. Les principaux points de ces deux réunions ont été présentés aux membres du GT.

07/02 Réunion

- **Limande sole** : La Commission a fait le point sur la JR, les dernières informations fournies par le CSTEP en novembre n'étant pas très positives. Le rapport du CSTEP indiquait que des

informations supplémentaires étaient nécessaires. La Commission a indiqué qu'elle prendrait contact avec Belgique afin de mieux définir les informations nécessaires pour faire avancer le dossier. On espère que cette question sera réglée à temps pour la séance plénière du CSTEP en mai.

- **Calmar** : la conclusion du groupe régional NWW concernant cette JR n'a pas été négative. Par conséquent, la Commission a considéré qu'il y avait une base pour lancer l'Acte délégué pour l'amendement du règlement sur les mesures techniques et a initié le processus pour cette élaboration afin d'amender le règlement et de maintenir le cas de l'exemption de 40mm pour certaines zones. La date d'entrée en vigueur est prévue pour juin/juillet 2025.
- **Rouget barbet**: La France a fourni une mise à jour concernant l'introduction d'une taille minimale, mais cette question doit encore être discutée au sein du groupe régional et un texte plus consolidé est nécessaire.
- **Pétoncles** : la France a évoqué des questions techniques concernant la pêche au Vanneau pratiquée au moyen de chaluts à perche, en relation avec le maillage. Le groupe régional doit procéder à une analyse afin de formuler des propositions. Des éclaircissements supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne les mesures techniques.

26/02 Réunion

Pêche au Vanneau - clarifications sur la TMR (demande de la France) : La Commission estime que les chaluts à perche sont considérés comme faisant partie de la définition du chalut de fond.

3. Mise à jour UE-Royaume-Uni - Norman Graham, DG MARE C.5

Le président souhaite la bienvenue à Norman Graham, de la DG Mare C.5 (Gestion des pêches avec le Royaume-Uni, la Norvège et d'autres États côtiers) et le remercie de s'être connecté en ligne depuis Bruxelles. M. Graham a présenté l'état d'avancement des discussions entre l'UE et le Royaume-Uni dans le cadre du Comité spécialisé pour la pêche, en particulier en ce qui concerne la Manche et les progrès réalisés pour soutenir la base scientifique des évaluations des stocks du CIEM pour la plie 7FG, la limande sole (3A, 4 et 7D) et la sole 7HJK. Norman a informé qu'il y aura des réunions techniques entre les experts techniques de l'UE et du Royaume-Uni, ainsi que le CIEM, afin de développer des feuilles de route pour les trois stocks en vue de soutenir l'amélioration de l'évaluation des stocks. Norman s'est engagé à faire un compte rendu au groupe de travail après ces réunions techniques.

4. Déclin des poissons plats en Manche Est - Raphaël Girardin, Ifremer

Le président souhaite la bienvenue à Raphaël Girardin de l'Ifremer, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer. Girardin a présenté le statut des poissons plats en Manche Est et une analyse de leur déclin ainsi que l'évolution de la biomasse et des débarquements de ces espèces dans le CIEM 7d.

Girardin a présenté la dernière évaluation des stocks de plie (*Pleuronectes platessa*) et de sole (*Solea solea*) dans la division 7.d (Carlottin anglais), basée sur les données du CIEM (2024). Sa présentation sur a donné un aperçu de l'état des stocks, des statistiques de prise accessoire et des projections pour 2025, en soulignant les principales tendances et les efforts de recherche en cours.

Plie (7.d) Évaluation du stock : L'évaluation de la plie dans la Manche orientale a incorporé les débarquements officiels, les déclarations de captures du CIEM et les données d'enquête. Les informations manquantes sur les rejets ont été estimées sur la base des ratios débarquements/rejets observés par segment de flotte. Un point clé de la présentation était que 65% des prises du premier trimestre étaient supposées provenir des stocks voisins, dont 50% du stock de la mer du Nord (ple.27.420) et 15% du stock de la Manche occidentale (ple.27.7e).

À l'horizon 2025, dans l'hypothèse d'un recrutement moyen et d'un maintien de la pression de pêche de 2024, l'avis de capture devrait augmenter de 9,8 % (2 600 tonnes). Cette augmentation est due en grande partie à l'arrivée de la classe d'âge 2021 et à l'évolution des schémas de sélectivité pour les groupes d'âge 1 et 2.

M. Girardin a également présenté les travaux en cours, notamment un benchmark du CIEM prévu pour février 2025, qui vise à affiner le modèle d'évaluation, à mettre à jour les estimations de maturité et à revoir les points de référence. En outre, d'autres recherches sont menées sur l'identification des stocks et les schémas de migration à l'aide de l'analyse des otolithes.

Évaluation du stock de sole (7.d) : L'évaluation de la sole dans la Manche orientale a suivi une approche similaire, intégrant les données officielles de débarquement, les estimations de capture du CIEM et les indices d'enquête. Comme pour la plie, les informations manquantes sur les rejets ont été estimées sur la base des ratios débarquements/rejets observés.

Pour 2025, Girardin fait état d'une réduction de 19,6 % de l'avis de capture (1 209 tonnes). Cette baisse est attribuée à une taille de stock plus faible, à un recrutement plus faible que prévu en 2023 et à une réduction de la pression de pêche cible ($<F_{msy}$). L'évaluation est basée sur le recrutement moyen des 10 dernières années, la pêche étant limitée par le TAC de 2024.

L'un des résultats notables de la recherche présentée a été la faible connectivité entre trois sous-populations de sole dans la Manche orientale. Cette constatation a donné lieu à des discussions sur le développement potentiel d'un nouvel indice de recrutement pour améliorer l'évaluation des stocks.

En conclusion, la présentation de M. Girardin a mis en évidence les tendances contrastées des stocks de plie et de sole dans la division 7.d. Alors que les stocks de plie semblent être dans un état stable ou en amélioration, ce qui permet d'augmenter les avis de capture, les stocks de sole sont confrontés à un déclin significatif, ce qui nécessite une gestion plus prudente. Le processus d'évaluation comparative du CIEM en cours, ainsi que la poursuite des recherches sur la migration des stocks et la dynamique du recrutement, seront essentiels pour orienter les futures stratégies de gestion des pêches.

Le président remercie M. Girardin pour sa présentation détaillée et ouvre la séance aux questions.

Olivier Lepretre s'est inquiété du décalage entre les évaluations scientifiques des stocks et la réalité observée par les pêcheurs. Il a reconnu la complexité des calculs, mais a souligné que les personnes travaillant en mer observent des tendances différentes depuis des années. Se référant à la Manche orientale (Manche), il a noté qu'alors que les pêcheurs signalent depuis longtemps un déclin des stocks de sole, ils constatent cette année une augmentation inattendue des prises. Les performances des bateaux sont nettement meilleures qu'au cours des cinq à huit dernières années, ce qui contredit les évaluations précédentes. Il s'est interrogé sur les raisons de ce changement, malgré la précision des calculs scientifiques. Prenant l'exemple du marché aux poissons de Boulogne, il a fait remarquer qu'il y avait longtemps que l'on n'avait pas vu de telles quantités de sole, mais que cette année, on observait des débarquements notables. Il a souligné l'importance de prendre en compte les observations du monde réel parallèlement aux modèles scientifiques et a posé la question suivante : *"Qu'est-ce qui a changé ? Quelle est la raison de cette amélioration inattendue des prises de sole ?"*

Dimitri Rogoff souhaite développer la question précédente en soulignant que le taux de rejet est passé de 10 % à 20 %, ce qui indique une augmentation significative des rejets malgré l'effondrement de la biomasse. Il a demandé ce qui pouvait expliquer cette tendance. En outre, il a souligné un changement dans la dynamique de la pêche, les navires belges débarquant désormais la plus grande part. Compte tenu de ce changement, des efforts seront nécessaires de la part de toutes les parties, et la question clé reste la suivante : quelle forme ces efforts doivent-ils prendre ?

Franck Le Barzic a soulevé une question concernant les migrations de plie. Plus précisément, il a fait référence aux prises dans la Manche, la Manche occidentale et la mer du Nord, où les prises enregistrées dans la Manche sont réaffectées aux stocks adjacents. Sa question était la suivante : ces pourcentages de migration sont-ils pris en compte dans d'autres indicateurs que les captures elles-mêmes ?

Arthur Yon demande si l'on comprend bien aujourd'hui l'influence des facteurs environnementaux sur le recrutement de la sole et la plie.

Xavier Tetard a fait part de ses préoccupations concernant la demande, cherchant à comprendre la dynamique qui sous-tend la situation. Il s'est demandé pourquoi le recrutement reste

relativement élevé malgré l'effondrement complet des prises, et a posé la question suivante : qu'est-ce qui peut expliquer cet écart ?

M. Brouckaert fait remarquer que la Belgique ne pêche pas beaucoup près des côtes françaises et qu'elle n'a pas connu les mêmes problèmes. Depuis la mi-février, il n'y a pas eu de problèmes, bien que les pénuries de quotas limitent les prises. Les débarquements belges ont diminué en raison de la réduction des TAC et des quotas, mais la Belgique s'est adaptée en pêchant plus efficacement. Il a précisé que l'augmentation des rejets déclarés était due à des exemptions, et non à une augmentation réelle, et a réitéré l'opposition de la Belgique à l'obligation de débarquement. Il a également souligné les efforts de recherche visant à éviter la prise de petits poissons. Enfin, il a suggéré la création d'un groupe de travail chargé de déterminer si un problème environnemental affecte le recrutement du côté français, étant donné qu'aucun problème similaire n'est observé du côté anglais.

M. Girardin a répondu que pour les évaluations des captures en 2025, l'Ifremer travaille avec un décalage d'un an, ce qui signifie que les données actuelles n'ont pas été incluses dans la présentation. L'avis pour les possibilités de capture en 2025 sera principalement basé sur les recrutements passés. Si les recrutements passés étaient faibles, ils le resteront probablement dans les prévisions. Si de petites soles sont capturées, cela peut indiquer que le recrutement actuel est capturé, mais cela devra être confirmé par d'autres vérifications de données. En ce qui concerne de la plie, il est prévu de réaffecter les prises du premier trimestre du stock 7D aux stocks adjacents et d'élaborer une série chronologique des taux de migration qui évoluent d'année en année, plutôt que de se fonder uniquement sur le chiffre obsolète de 65 % issu d'études menées dans les années 2000. Toute modification des schémas de migration pourrait avoir une incidence sur l'évaluation des stocks. Bien qu'il n'y ait pas d'études actuelles sur l'impact de l'environnement sur le recrutement dans la zone 7D, des études sur la sole du golfe de Gascogne ont montré un lien entre l'apport fluvial et la productivité du stock. Des études similaires en mer du Nord ont examiné l'impact environnemental sur la croissance. En ce qui concerne de la plie de l'application en 2021, les prévisions pour 2025 ont été révisées à la hausse parce que l'évaluation du stock de l'année dernière a suggéré que le recrutement de 2021 était plus élevé que ce que l'on pensait auparavant. La confirmation de cette révision sera déterminée au fur et à mesure de l'examen des données.

M. Brouckaert a souligné que le rendement maximal durable est basé sur des évaluations de la qualité utilisant toutes les données disponibles, avec un benchmark en cours et des résultats attendus pour le mois de mars. Ces derniers détermineront si une action est nécessaire. Il a noté une augmentation inattendue pour la plie 7d et un déclin des stocks de sole depuis 2021, ce qui contredit les observations. Il a souligné que le groupe de travail devrait se concentrer sur les résultats du benchmark, en particulier compte tenu de la réduction de 20 % du TAC de sole.

M. Le Barzic a demandé si des déclins similaires de la plie et de la sole observés dans la zone 7D se produisaient dans la Manche occidentale. Il a noté des problèmes potentiels de recrutement dus aux perturbations des zones d'alevinage et s'est enquis des tendances du côté anglais.

M. Brouckaert a répondu que la flotte belge dans la Manche dispose d'un petit quota de sole et qu'elle n'a pas eu l'occasion d'échanger récemment avec la France, mais qu'elle n'a pas été confrontée à des problèmes de pêche majeurs. Il note que la sole dans la Manche occidentale est plus grande qu'en mer du Nord. En 2024, la plie a été peu active en raison des limites de quotas, et l'année dernière, la flotte a cessé de pêcher en avril après avoir épuisé son quota de sole. En 2023, ils ont envisagé de demander plus de quota de plie en raison de l'augmentation des prises, mais l'activité en 2024 reste faible.

Olivier Lepretre demande ensuite si le nombre de soles dans la zone 4C et dans le nord de la zone 7D a changé. M. Brouckaert confirme une amélioration récente près de la limite nord de la zone 7D, mais les données restent limitées. Un important benchmark pour la sole de la mer du Nord a été réalisé l'année dernière, mais il est difficile d'établir une comparaison avec la zone 7D. Les pêcheurs belges ont signalé davantage de petites soles en mer du Nord, mais le stock n'a pas totalement retrouvé ses niveaux antérieurs.

5. AOB - Aucun

6. Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

1	Le Secrétariat contactera le CIEM pour qu'il présente les résultats du benchmark sur le bar au groupe de travail sur le bar afin de pouvoir discuter des implications pour les avis et la gestion future des stocks.
2	Le secrétariat organisera la prochaine réunion du groupe de travail sur la coquille Saint-Jacques pour discuter des mesures techniques.
3	Le Groupe de travail suivra les discussions du groupe des États membres sur la limande sole et le rouget de vase
4	Le Groupe de travail suivra les résultats du Benchmark sur les poissons plats en Manche orientale et les avis correspondants

Autres commentaires : **Xavier Tetard** a souligné la nécessité de revenir sur le sujet du Buccin à l'avenir, bien qu'il ne s'agisse pas d'une question urgente. **Le Secrétariat** a reporté la discussion du Focus Group Buccins lors de la réunion de juillet.

En conclusion, le président clôt la réunion et remercie les membres pour la discussion.



Les participants

Membres du CC EOS		
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Kenatea	Chavez-Bonjour	ANOP
Manu	Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Franck	Le Barzic	OP COBRENORD
Olivier	Lepretre	CRPMEM HDF
Jean	Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Aodh	O'Donnell	Organisation irlandaise des producteurs de poisson (IFPO)
Corentine	Piton	France Pêche Durable et Responsable
Erwan	Quemeneur	CDPMEM 29
Jean-Marie	Robert	Pêcheurs de Bretagne PO
Dimitri	Rogoff	CRPMEM Normandie
Pauline	Stephan	CNPMEM
Xavier	Tetard	CRPMEM Normandie
Arthur	Yon	DU NORD
Experts et observateurs		
Tetyana	Albers	France - DGAMPA
David	Curtis	EAA
Raphaël	Girardin	Ifremer
Normand	Graham	DG MARE C5
Louis	Gustin	CRPMEM HDF
Eileen	Harmey	Division de la politique et de la gestion des produits de la mer DAFM
Gérald	Hussenot Desenonges	Poisson bleu
Llibori	Martinez Latorre	IFSUA
Alexandra	Philippe	EBCD
Escolier maître	Rihan	KFO
Secrétariat du CC EOS		
Ilaria	Bellomo	
Mo	Mathies	